

Arrêt sur l'Assemblée Nationale



Une journée à l'Assemblée

8 heures

Point sur les dossiers en cours de la circonscription avec les collaborateurs.

9 heures

Réunion de la commission d'enquête sur la présence du loup en France.

10 heures 30

Réunion du groupe socialiste : préparation des débats, examen des projets de loi, débats sur les positions à adopter.

13 heures

Déjeuner avec Jean-Marc Ayraut, président du groupe socialiste.

15 heures - 19 heures

Séances dans l'hémicycle : questions au gouvernement, débats, amendements, votes.

20 heures

Dîner avec les membres du groupe d'études sur la ruralité.

A partir de 21 heures

Séances de nuit.

À quoi sert un Député ?

Le député représente non seulement sa circonscription mais également la Nation entière, en participant au travail législatif à l'Assemblée Nationale.

Il vote la loi

Contrairement à ce que l'on croit souvent, ce n'est pas le gouvernement qui fait les lois mais le Parlement (l'Assemblée Nationale et le Sénat).

Chaque député siège à l'une des 6 commissions permanentes, dans lesquelles sont examinés les projets et propositions de lois, discutés ensuite en séance publique.

Il contrôle l'action du gouvernement et de l'administration

C'est en particulier le rôle des questions d'actualité, retransmises à la télévision les mardis et mercredis après-midi.

C'est aussi le rôle des missions d'enquête ou d'information

Il représente les citoyens et les intérêts du département

À l'écoute de ses concitoyens qui le sollicitent, le député intervient auprès des ministères et des administrations locales, afin de trouver des solutions à leurs problèmes.

En homme de terrain, il connaît les enjeux économiques et sociaux de sa circonscription, ce qui lui permet de la représenter et de défendre, au mieux, ses intérêts à l'échelon national.

Jean-Louis Bianco est

Membre de la commission des Affaires Étrangères

Président du groupe d'études sur la pêche

Membre de la commission d'enquête sur la présence du loup en France

Membre des groupes d'études sur :

Membre de la mission d'information pour la coopération internationale de lutte contre le terrorisme

- La ruralité
- La chasse
- La montagne
- Les sectes
- Le Kosovo
- Internet

Questions écrites

Vous pouvez obtenir les textes en contactant la permanence à Digne-les-Bains

Questions écrites de Jean-Louis Bianco au gouvernement sur :

le devenir des emplois jeunes.

la baisse de 34,5% du montant des crédits alloués à ADEME. Il demande au gouvernement de faire en sorte que l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ait les moyens nécessaires pour une véritable politique de traitement des déchets.

la mise en application au 1er janvier 2003 de la loi sur la vente de véhicules d'occasion de plus de 4 ans.

les règles relatives aux compétences requises pour une entreprise dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

Retrouvez toute l'actualité de votre député sur
www.jean-louis-bianco.com

Permanence Jean-Louis Bianco & Gilbert Sauvan

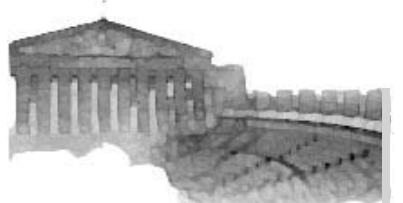
17, rue Antoine Héroët-Le Cheverny - 04000 Digne-les-bains - Téléphone/fax : 04.92.32.59.14 - Mèl : jean-louis-bianco@wanadoo.fr
Site internet : www.jean-louis-bianco.com - Jours et horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Directeur de la Publication : Jean-Louis Bianco - Impression : ODIM - Distribution : La Poste - Photographies : Photothèque © Assemblée Nationale 2000

1ère circonscription des Alpes de Haute-Provence



FORUM



Janvier 2003 n°1

La lettre de votre député **JEAN-LOUIS BIANCO**

Éditorial

Avant tout, je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez renouvelée à l'occasion des dernières élections législatives de juin 2002. Pour être encore plus proche de vous, j'ai ouvert une permanence à Digne-les-Bains, afin de répondre, au mieux, à vos préoccupations.

Cette lettre vous tiendra informé de mon action à l'Assemblée Nationale. J'ai choisi d'aborder, dans ce premier numéro, un sujet d'actualité qui doit répondre aux attentes des Français : **la décentralisation.**

La loi fondatrice de Gaston Defferre, en 1982, sur la décentralisation a constitué une avancée sans précédent. Elle a donné plus de libertés et de responsabilités aux élus locaux.

Aujourd'hui, le gouvernement propose de franchir une nouvelle étape. Je dis oui à la décentralisation, mais à condition qu'elle soit républicaine et solidaire.

Le chômage reste cependant notre préoccupation principale, c'est pourquoi j'ai interpellé le gouvernement sur le devenir des emplois jeunes, qui rappelons-le, représentent 630 emplois dans notre département, hors éducation nationale et police.

Je reste, bien entendu, à l'écoute de toutes les suggestions, partenariats et conseils qui nous permettront d'agir ensemble pour notre département.

Je vous présente mes vœux les plus chaleureux.

*A vous, avec fidélité
Jean-Louis Bianco*

Dossier

LA DÉCENTRALISATION



Gilbert Sauvan

Député suppléant

Interventions

Contrat Territoriaux d'Exploitation (CTE)

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Gendarmeries

Autoroute A51

Projet ITER

**Arrêt sur
l'Assemblée Nationale**



Oui à une nouvelle étape de la décentralisation, mais pas à n'importe quel prix.

20 ans après la loi fondatrice de Gaston Defferre, une nouvelle étape de la décentralisation attend les Français. Mais qu'est-ce que cela va changer dans la vie quotidienne, et qui va payer ?

La loi du 2 mars 1982, sur la décentralisation, est sans conteste l'une des plus grandes réformes législatives en France.

La décentralisation, c'est quoi au juste ? C'est confier aux collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes) des compétences auparavant exercées par l'État. Elles bénéficient alors d'une certaine autonomie de décision et de leurs propres budgets, ce qui a considérablement rapproché les décisions des citoyens, l'État gardant un droit de contrôle pour assurer le respect des lois et règlements. Par exemple, les conseils généraux, c'est-à-dire les Départements, ont la responsabilité : de l'entretien, de la rénovation et de la construction des collèges, des routes, des aides aux entreprises, du RMI (en liaison avec l'État), de l'allocation personnalisée à l'autonomie pour les personnes âgées dépendantes, de l'aide à l'enfance, de la protection maternelle et infantile, des assistantes sociales.

Autant de compétences qui permettent d'intervenir pour favoriser le développement économique, protéger les intérêts de la population et défendre les services publics nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants en milieu rural.

Décentraliser pour une république plus simple, plus citoyenne, plus solidaire, **Oui !** Mais toute norme ou réglementation nouvelle touchant les servi-

ces publics et la vie quotidienne des concitoyens ne devrait pas se faire sans une consultation préalable des élus locaux.

La décentralisation doit nécessairement associer liberté et égalité. **La liberté**, c'est ne plus se sentir ligoté par la réglementation et la paperasserie, pour cela il faut plus de pouvoir aux élus, bien entendu sous le contrôle des citoyens et des juges. **L'égalité** ne peut être assurée que par un renforcement de la solidarité nationale en faveur des territoires qui ont les plus lourdes charges. Il n'y a que l'État qui puisse réaliser l'égalité des citoyens et l'égalité entre les territoires. **Un**

égal accès au droit, aux services publics, au développement doit être assuré à tous. Faute de quoi, les citoyens perdront les droits qui sont, aujourd'hui, les leurs.

Attention à une décentralisation à tous azimuts. La décentralisation de certains services nationaux, comme la Santé, entraînerait, pour le citoyen, des conséquences graves. Si des compétences des hôpitaux étaient transférées aux collectivités locales, cela impliquerait que les Français seraient mieux soignés dans une région riche. L'éducation, aussi, nécessite une concertation avant toute réforme, il ne faut pas que le transfert de certaines com-

pétences aux collectivités accentue des inégalités déjà existantes.

Le référendum, utilisé à bon escient car il doit renforcer la démocratie et non la paralyser, ainsi que le droit de pétition, sont autant d'outils utiles pour une véritable démocratie participative. Des décisions prises avec une plus grande participation des citoyens répondront mieux aux besoins des intérêts de la société.

Enfin, la décentralisation ne doit pas constituer pour l'État l'occasion de transférer des charges nouvelles aux communes, départements, régions, ce qui entraînerait une hausse des impôts locaux. Le financement de l'Allocation aux personnes âgées (APA) en est un exemple. Pour notre département, le coût de l'APA, en 2003, s'élèvera à 10,7 m€, alors que la participation de l'État reste limitée à 2,5 m€.



© Assemblée nationale - 2000

NON à une décentralisation qui amènerait à un démantèlement de l'État, qui transférerait les déficits et creuserait les inégalités.

OUI à une décentralisation qui permettrait d'améliorer l'efficacité de l'action publique, de faire reculer les inégalités afin de répondre aux préoccupations quotidiennes des citoyens et à leur volonté de peser sur leur destin.

En bref

Élections législatives 2002. Les requêtes déposées par MM. Francis Galizi, Paul Coulet et Georges Pons, tendant à l'annulation des dernières élections législatives ont été déboutées par le Conseil Constitutionnel. **--STOP--** J'ai représenté l'Assemblée Nationale, avec d'autres députés, à l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York. Le débat a été dominé par la question de l'Irak. Nous avons rencontré, entre autres, le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi ANNAN. Le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale a demandé au gouvernement qu'il dise clairement qu'il ne s'engagera pas dans une guerre américaine et que l'éventuel engagement de forces françaises ne se fasse qu'après un débat et un vote au Parlement. **--STOP-- L'État renie sa parole.** Gel de 18,6 millions d'euros de crédits routiers dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le gouvernement actuel renie les engagements pris en 2001 dans le Contrat de Plan signé avec la Région et le Département. Nous risquons de perdre définitivement 42 % des crédits pour les travaux prévus sur la route nationale 202 entre Digne et Nice. Une telle décision va pénaliser durablement l'économie locale et l'emploi. **--STOP--** J'ai saisi le Premier Ministre sur les **problèmes rencontrés par les masseurs kinésithérapeutes et plus généralement les professionnels de santé**, en matière d'indemnités de déplacement inchangées depuis 1986. **--STOP--** Je poursuis mon action en qualité de président de la Conférence Permanente du Tourisme Rural (CPTR), qui fait des propositions pour favoriser l'organisation et la structuration de l'offre touristique en milieu rural, enjeu capital pour de nombreux territoires.



INTERVENTIONS

Contrats territoriaux d'exploitation (C.T.E.) : Sous couvert de simplification, les agriculteurs se trouvent aujourd'hui pénalisés et traités de manière inégalitaire. Avec une enveloppe de 27 000 € en moyenne départementale alors qu'auparavant la moyenne pour les A.H.P. s'élevait à 60 000 €, c'est un coup dur porté à l'agriculture de montagne.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : Le gouvernement Chirac ne tient pas ses engagements. Le 25 avril dernier, Jacques Chirac déclarait "l'État ne saurait reporter sur d'autres que lui le financement de la politique sociale". Neuf mois après, le gouvernement Raffarin fait marche arrière. L'État ne participera pas au surcoût lié à la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées dépendantes. Cette avancée sociale majeure concerne 2 300 personnes dans les Alpes de Haute-Provence. Elle sera financée en 2003 par le Département pour un montant de 10,7M€, soit 6,6M€ de plus que prévu.

Gendarmeries : Jean-Louis Bianco a interrogé le Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, sur ses intentions de regroupement des brigades de gendarmerie. Il a rappelé que l'insécurité est également une préoccupation en milieu rural. La présence de brigades de gendarmerie contribue au maillage territorial des services publics.

Autoroute A51 : Jean-Louis Bianco a rappelé à Gilles De Robien, Ministre de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, la motion adoptée par le Conseil général : "quel que soit le tracé retenu, il faut assurer une bonne desserte de l'Ubaye. Il faut décider vite et choisir la solution qui permettra la réalisation la plus rapide possible".

Projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor): Jean-Louis Bianco est intervenu auprès du Président de la République, Mr Jacques Chirac, pour rappeler le choix stratégique que représentait le site de Cadarache. Le projet ITER est l'un des plus grands projets de collaboration internationale qui propose la construction d'un centre de recherche et d'étude physique, dans le domaine de la fusion thermonucléaire.

4 questions à Gilbert Sauvan, Député suppléant

Comment êtes-vous devenu député suppléant ?

En 1997, Jean-Louis BIANCO m'a sollicité pour être son suppléant. Très surpris à l'époque, j'ai accepté, après, il faut que je vous l'avoue, quelques hésitations, car être suppléant de Jean-Louis BIANCO, ancien ministre, supposait qu'en cas de réussite, il fallait parer à toutes éventualités : serais-je à la hauteur ? Il souhaitait un élu d'une petite commune rurale pour jouer la complémentarité avec lui, élu de la ville chef-lieu du département.

Depuis 1997, vos charges électives ont changé. Pensez-vous que ce mandat de député suppléant vous a été profitable ?

Le succès de 1997 m'a effectivement permis de rebondir aux élections cantonales en devenant le conseiller général du canton de Castellane. Sans cet élan des législatives de 1997, cela aurait été beaucoup plus difficile. Je suis devenu le premier vice-président du Conseil Général et président du service départemental d'incendie et de secours entre autres.

Vous êtes suppléant de Jean-Louis Bianco, quel est votre rôle ?

Jean-Louis Bianco est un député qui sait déléguer. Il me demande régulièrement de le représenter dans différentes manifestations, lorsque ce dernier ne peut être présent à plusieurs invitations au même moment.

Par ailleurs, il me demande également de recevoir des administrés qui souhaitent le rencontrer afin d'être réactif très promptement. En fait, il s'agit d'identifier leur demande qui est ensuite traitée par Jean-Louis Bianco. J'apporte à Jean-Louis Bianco ma connaissance du terrain, et avec mes origines paysannes et mon parcours de syndicaliste et de fonctionnaire, je pense pouvoir représenter utilement les habitants de ce département.

Y-a-t-il des dossiers que vous suivez particulièrement ?

Mes mandats de maire de Peyroules et 1er vice-président du Conseil Général me permettent de connaître bon nombre de dossiers. Jean-Louis Bianco m'a chargé de suivre particulièrement les textes ayant trait à la protection civile et au fonctionnement des services départementaux d'incendie et de secours.

